



AVOCATS
BARREAU
• PARIS



**VIOLENCES
AU SEIN DU COUPLE
ET CONSÉQUENCES
SUR LES ENFANTS**

Lundi 21 septembre 2020

9h30 - 17h30

9h30 - 10h30

PROPOS INTRODUCTIFS

Objectif : Présenter les modalités et date du QCM, parler de la transversalité du travail, spécificités de la matière.

Point sur : l'accueil, premier rendez-vous, questions pouvant être posées / évaluation du danger et mise en sécurité. Question du logement (loi ELAN)

Modératrice :

- Emmanuelle RIVIER, avocate au barreau de Paris

Intervenant.e.s :

- Nathalie RORET, vice-bâtonnière de Paris
- Elisabeth MOIRON-BRAUD, secrétaire générale de la MIPROF
- My-Kim YANG PAYA, avocate au barreau de Paris

10h30 - 13h30

SÉANCE 1 : COMPRENDRE LES SITUATIONS DE VIOLENCES

Objectifs : Former les avocat.es sur les aspects psychologiques mobilisés dans les situations de violences qu'ils et elles auront à traiter : la notion d'emprise, les mécanismes psychiques en jeu pour la personne victime de violences, les manières de les prendre en considération lorsque la victime est reçue au cabinet et tout au long de la procédure pour ne pas commettre d'impairs.

Les chiffres clés, les différentes formes de violences, présentation du violentomètre.

La stratégie de l'agresseur, les cycles de la violence, le psycho-trauma.

La nécessité d'une approche en réseau et en transversalité (droit pénal, droit de la famille, connaissances hors droit pour comprendre et plaider).

Spécificité de l'accueil avocat des victimes.

Ressources et dispositifs utiles.

Modératrice :

- Emmanuelle RIVIER, avocate au barreau de Paris

Intervenant.e.s :

- Muriel SALMONA, psychiatre, présidente de l'association "Mémoire traumatique et victimologie"
- Marie-France CASALIS, porte-parole de l'association "Collectif Féministe contre le viol "

13h30 - 14h30

Pause déjeuner

>>> lundi 21 septembre 2020

14h30 - 17h30

SÉANCE 2 : COMPRENDRE LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS

Objectifs : Expliquer les répercussions des situations de violence conjugale sur les enfants.

Comprendre les enjeux du prétendu "syndrome d'aliénation parentale" pour mieux le combattre.

Intervenant.e.s :

- Dominique ATTIAS, ancienne vice-bâtonnière de Paris
- Edouard DURAND, juge pour enfants, TGI de Bobigny (Seine-Saint-Denis)
- Emmanuelle RIVIER, avocate au barreau de Paris
- Marie LERAY, psychologue, unité de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent "Centre de victimologie pour mineurs"

Mercredi 30 septembre 2020 9h30 - 18h30

9h30 - 11h30

SÉANCE 3 : AGIR SUR LE PLAN CIVIL L'ORDONNANCE DE PROTECTION ET L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES SAISINES DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

Objectifs : Former sur la procédure spécifique de l'ordonnance de protection - expliquer comment le dossier est constitué, quelles sont les conditions spécifiques à démontrer et les erreurs à éviter.

Apprendre à préparer la victime à l'audience.

Comprendre l'articulation entre les différentes procédures JAF à mettre en œuvre dans le temps, en fonction des situations : procédure de divorce ou portant sur l'exercice de l'autorité parentale.

Exposer les sanctions de la violation de l'ordonnance de protection.

Modératrice :

- Emmanuelle RIVIER, avocate au barreau de Paris

Intervenant.e.s :

- Enerstine RONAI, responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, co-présidente de la commission violences du HCE et présidente du comité de pilotage national de l'ordonnance de protection.
- Anne DUPUY, Première Vice-Présidente, coordinatrice du pôle famille (ou un représentant)
- Hansu YALAZ, avocat associé au cabinet Véronique CHAUVEAU et associés.

11h45 - 13h30

SÉANCE 4 : RÉPARER LE PRÉJUDICE

Objectifs : Non pas apporter une formation générale en droit de la réparation du préjudice, que les participants doivent en principe maîtriser, mais exposer les spécificités des dossiers de violence conjugale et les réflexes et réflexions qui doivent guider l'avocat.e quand il ou elle traite cet aspect sensible.

- Préparer l'expertise UMJ
- Réparation du préjudice
- Connaître les postes de réparation à développer devant les juridictions et les différentes nomenclatures
- Connaître le fonctionnement des recours devant la CIVI et le SARVI.

Modératrice :

- Zoé ROYAUX, avocate au barreau de Paris, membre de la Fondation des femmes

Intervenants :

- Frédéric BIBAL, avocat au Barreau de paris
- Elodie SCHORTGEN, avocate au Barreau de Paris

13h30 - 14h30

Pause déjeuner

14h30 - 18h00

SÉANCE 5 - LA PLAINTÉ, LA STRATÉGIE, L'ENQUÊTE, L'AUDIENCE

Objectif : Non pas apporter une formation générale en droit pénal, que les participants doivent en principe maîtriser, mais exposer les spécificités des dossiers de violences conjugales et les réflexes et réflexions qui doivent guider l'avocat.e quand il ou elle traite cet aspect sensible.

- Préparer le dépôt de plainte, préparer le récit avec la cliente
- Choix des options procédurales et stratégies à adopter
- La question de la preuve
- La question des risques encourus au moment du dépôt de plainte : comment les prendre en compte et les gérer dans le temps notamment / TGD et bracelet anti-rapprochement
- Préparer la confrontation si elle doit avoir lieu
- Préparer l'audience avec la victime
- Déroulement de l'audience

>>> mercredi 30 septembre 2020

Faire un point technique sur la nouvelle procédure de Comparutions immédiates différées et les réformes pénales

Modératrice :

- Zoé ROYAUX, avocate au barreau de Paris, membre de la Fondation des femmes

Intervenants :

- Magali JOSSE, vice-procureure de la République, section P20 action publique territoriale, Tribunal Judiciaire de Paris
- Major HAVENEL, chef de la BLPF du 10
- Caroline SAILLARD, OPJ, Brigade de protection de la famille de Levallois
- Olivia TABASTE, directrice du CIDFF de Paris

Lundi 12 octobre 2020

9h30 - 17h00

9h30 - 12h30

SÉANCE 6 - DROIT DES ÉTRANGERS ET VIOLENCE CONJUGALE

Objectif : Comprendre les situations de chantage au titre de séjours, rassurer les victimes quand les dispositions spécifiques du CESEDA le permettent, préserver les droits des victimes et les orienter en tant que de besoin vers un.e avocat.e spécialiste du domaine.

- Chantage au titre de séjour
- Titre de séjour
- Droit d'asile
- Réflexes essentiels

Modératrice :

- Emmanuelle RIVIER, avocate au barreau de Paris

Intervenant.e.s :

- Marianne LAGRUE, membre du Conseil de l'Ordre de Paris
- Isabelle GILLETTE-FAYE, directrice de la Fédération GAMS

12h30 - 14h00

Pause déjeuner

>>> Lundi 12 octobre 2020

14h00 - 17h00

SÉANCE 7 : AGIR EN RESEAU AVEC LES ASSOCIATIONS

Objectifs : Présenter les associations concernées et créer des synergies efficaces avec les cabinets concernés.

Apprendre l'importance capitale de contacter les associations et d'adresser les justiciables aux bons endroits.

Présentation du travail du Point d'Accès au Droit du 20^e arrondissement et du site « Droit Direct ».

Présentation d'un kit élaboré par la Force juridique de la Fondation des femmes sur les associations à contacter en fonction de chaque situation.

Modératrice :

- Emmanuelle RIVIER, avocate au barreau de Paris

Intervenant.e.s :

- Carole DAMIANI, directrice de Paris Aide aux Victimes
- Anne-Thalia CRESPO, référente violences conjugales de Droits d'urgence
- Cécile PUDEBAT et Marie CERVETTI, association Une Femme un Toit
- Diariata N'DIAYE, directrice association Resonantes
- Robin CAROFF, chef projet digital App-Elles
- Une représentante de la Fondation des femmes

PROPOS CONCLUSIFS

Dominique ATTIAS, ancienne vice-bâtonnière de Paris

POUR TOUTE INFORMATION

Aurélia HUOT

Directrice adjointe pôle accès au droit et à la justice

ahuot@avocatparis.org

INSCRIPTIONS

www.avocatparis.org



AVOCATS
BARREAU
• PARIS

3 JOURS DE FORMATIONS VALIDÉES
POUR UN TOTAL DE 21 HEURES
AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE